

BULLETIN FÉDÉRAL

Fédération

SANTÉ
ACTION SOCIALE



Infos actualités fédérales
sur site Internet : www.sante.cgt.fr
E-mail : com@sante.cgt.fr

NUMÉRO **2015/12**
Vendredi 10 juillet 2015

PAS DE TRÊVE ESTIVALE POUR LA CGT !

Pour la cinquième année consécutive, du 6 au 28 juillet, les six caravanes du Tour de France social sillonnent les routes empruntées par les cyclistes et les zones touristiques françaises. Dans le même temps, c'est le lancement des « 4 caravanes des saisonniers », en lien avec le collectif jeunes confédéral : 83 initiatives dans 56 départements pour aller à la rencontre des travailleurs saisonniers et les informer de leurs droits. Relayer l'action de la CGT au niveau local et l'aider à s'organiser pour mieux porter les revendications est aussi leur objectif.

LA RENTRÉE SOCIALE SERA CHAUDE

Après la mobilisation du 25 Juin, les salarié-e-s de toutes nos structures Publiques, Privées, de la Santé et de l'Action Sociale continuent les luttes.

Plusieurs dates se profilent :

- le 23 Septembre, une grande initiative est organisée pour les libertés syndicales
- toujours en Septembre, aura lieu aussi une journée d'action dans notre champ Fédéral contre le Projet de la Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS)
- le 8 Octobre, une journée nationale d'action est prévue dans la continuité du 9 Avril et du 25 Juin

En page centrale, l'enquête CGT sur les budgets des établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux, sur les conditions de travail et sur les conséquences de l'offre de soin est à renvoyer avant le 31 août 2015 !

**IL FAUT POURSUIVRE LA LUTTE ET LES MOBILISATIONS
DANS LES ÉTABLISSEMENTS, RÉSISTER ET ÊTRE
VIGILANTS PENDANT LA PÉRIODE ESTIVALE.**

SOMMAIRE

- | | |
|--|-------|
| ✓ Tract Droit d'option au 1/07/15 | p.2 |
| ✓ Enquête CGT | p.3-6 |
| ✓ CCN 51 Compte rendu commission paritaire du 22 Juin 2015 | p.7 |
| ✓ Déclaration intersyndicale CGT-FO-SUD du 3 juillet 2015 | p.8 |

N° 2015/12 - Vendredi 10 juillet 2015

**Fédération Santé
Action Sociale**

263, rue de Paris - case 538
93515 Montreuil CEDEX

Directeur de Publication :
Bruno JARDIN

Imprimé par nos soins

Périodicité : Hebdomadaire

N° commission paritaire : 0717 5 06134

Le protocole du 2 février 2010 dit « protocole Bachelot » a retiré la reconnaissance de la pénibilité au métier d'infirmier-e, reconnue jusqu'à cette date comme catégorie active avec départ anticipé.

Par un odieux chantage, les infirmier-e-s ont du faire un choix : rester en catégorie B ou bien passer en A ! Dans le premier cas, un départ en retraite était possible dès 55 à 57 ans, avec des grilles salariales bloquées. Dans l'autre cas, départ en retraite reporté à 60 ans, voir 62 ans pour les futurs diplômé-e-s avec une augmentation de salaire programmée au 1^{er} juillet 2015, après celles des 01/12/2010 et 01/07/2012.



Ce reclassement s'est porté sur les seul-e-s infirmier-e-s en soins généraux et spécialisé-e-s, nouvellement classé-e-s en catégorie A, ainsi que les cadres et cadres supérieurs de santé paramédicaux.

Les nouvelles grilles de salaire sont certes séduisantes pour les débuts et fins de carrière, mais elles ont été allongées de 5 ans !

Pour la majorité des soignants, les hausses tournent en moyenne autour des 20 à 40 euros bruts !

Face à ce paradoxe de l'option, c'est à l'agent qu'il revenait de s'amputer ou non de ses droits acquis en matière de retraite ! Quel scandale !

Ce reclassement inscrit des différences salariales dans une même profession, amplifiées par des déroulements de carrière multiples.

Pour la CGT, ce dispositif défigure la profession d'une « pseudo reconnaissance » très limitée de la qualification. Cela contre l'abandon pur et simple de

la reconnaissance de la pénibilité et d'un salaire tout au long de la carrière bien en dessous de la véritable reconnaissance des évolutions du métier et de la responsabilité engagée par les professionnel-les.

La CGT a constamment dénoncé les décisions de ce protocole qui créaient des inégalités entre des personnels d'une même profession au sein de la Fonction Publique Hospitalière.

Ce traitement inégalitaire n'a jamais été contesté par l'Ordre Infirmier qui se soumet sans sourcilier à la perte de la reconnaissance de la pénibilité pour le métier d'infirmier-e !!!

👉 **LA CGT CONTINUE DE REVENDIQUER :**

- **La catégorie active pour tout le corps des infirmier-e-s, du public comme du privé.**
- **La réunification des 2 corps infirmiers en catégorie A avec maintien et retour du bénéfice de la pénibilité (il n'est plus acceptable d'avoir une même profession dans 2 corps différents avec 3 âges de départ en retraite !).**
- **Une véritable reconnaissance de la qualification avec une réelle traduction dans le salaire. La CGT revendique que les infirmier-e-s démarrent à 1,8 fois le SMIC.**
- **La CGT s'oppose aux évolutions des compétences qui ne sont pas encadrées juridiquement.**
- **Le doublement du salaire au cours la carrière.**
- **Le refus des Ordres professionnels : nous ne voulons pas payer pour travailler.**



ENQUÊTE CGT SANTÉ ACTION SOCIALE

Cher-e-s camarades,

Régulièrement, nous réalisons une étude nationale sur les budgets des établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux. Cette année, nous proposons de l'étendre à de nouveaux sujets comme l'emploi, les conditions de travail et surtout sur les conséquences sur l'offre de soin.

Cette étude est en lien avec les différentes campagnes en cours dans la Fédération.

Renvoyez-nous le questionnaire ci-dessous avec le maximum de réponses, en vous aidant des documents que vous avez dans vos établissements. Si le nombre de réponses est suffisant, réalisez un retour de l'enquête aux syndicats (si vous avez des informations sur un établissement voisin, vous pouvez aussi nous envoyer un autre questionnaire). Nous pourrions aussi communiquer et prendre des initiatives à ce sujet.

Retour souhaité avant le 31 août 2015 à la Fédération.

Merci de votre collaboration,

Le secteur revendicatif

Enquête à renvoyer à :

Fédération CGT Santé Action Sociale - Secteur revendicatif

263 rue de Paris – Case 538 – 93515 Montreuil Cedex

Pour toutes questions vous pouvez contacter le 01 55 82 87 52 - courriel : revendic@sante.cgt.fr

CONNAISSANCE DE L'ÉTABLISSEMENT

Nom de l'établissement :

Ville :

Département : Région :

Descriptif de l'établissement :

Nombre d'agents : Nombre de lits ou places : Budget :

- | | | |
|--|---|---|
| <input type="checkbox"/> sanitaire | <input type="checkbox"/> public | <input type="checkbox"/> CHRU |
| <input type="checkbox"/> Social (type :) | <input type="checkbox"/> PSPH / privé | <input type="checkbox"/> CHG |
| <input type="checkbox"/> Médico-social (type :) | <input type="checkbox"/> privé lucratif | <input type="checkbox"/> CHS |
| | | <input type="checkbox"/> Maison de Retraite |
| | | <input type="checkbox"/> Autres : |

SITUATION BUDGÉTAIRE

A la connaissance du syndicat, ton établissement a-t-il clôturé son budget 2014 équilibré :

- OUI NON ne sait pas

	2012	2013	2014*
Déficit (-) / excédent (+)			
Endettement			

Y-a-t-il un Contrat de Retour aux Équilibres Financiers en cours ou en préparation dans ton établissement ?

- OUI NON ne sait pas

L'établissement a-t-il contracté un ou des emprunts dits Toxiques ?

- OUI NON ne sait pas

Si OUI, quel en est ou a été le coût financier pour l'établissement ?

Quelles sont les conséquences de la situation budgétaire de ton établissement et des nouvelles politiques de santé et sociale ? (*plusieurs réponses possibles*)

- SUR L'ACTIVITÉ -

Des remises en cause d'activités :

Des fermetures d'activités ou de services (précisez lesquelles) :

Fusion ou restructuration de services (précisez lesquelles) :

La création d'activités sans moyens supplémentaires (précisez lesquelles) :

Mise en place des coopérations (préciser nature de l'activité et le type GCS, GCSMS, CHT, Prévion de GHT) avec :

Le public.....

Le PSPH / privé

Le privé lucratif

Mise en concurrence avec d'autres établissements du :

Le public

Le PSPH /privé

Le privé lucratif

Mise en place de nouvelles sous-traitances (de quels types) :

Réduction de l'investissement :

Augmentation de l'endettement de l'établissement - niveau d'endettement :

- De faire des choix d'activités productives, lesquelles ?.....
- Autres :

- SUR L'EMPLOI, L'ORGANISATION ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL -

• Sur la Situation de l'emploi dans l'établissement

- Réduction des effectifs (si oui précisez combien ?) :
- Mise en place d'un plan social (si oui précisez nature /nombre d'emplois concernés) :.....
-

	2012	2013	2014*
Nombre d'Équivalent Temps Plein			
Effectif réel			
Nombre de temps partiels			
Nombre de Contractuels			
Contrats aidés (CUI/CAE)			
Taux de féminisation			
Nombre de promotions professionnelles et sociales			
Nombre d'agents en commission de discipline ou en entretien de sanction			
Nombre de suppressions de postes			
Requalification d'emploi			

*2014 : si absence de données confirmées, mettre une estimation plausible et réaliste faite par le syndicat

PRÉVISIONS :

	2015	2016	2017
Transfert de postes (par exemple administratifs et techniques vers soins)			
Suppressions d'emplois			
Nombre de promotions professionnelles et sociales			
Requalification d'emploi			

• Sur l'organisation et les conditions de travail

- Déréglementation du travail et des conditions de travail ; Comment :
-
- Réduction des acquis locaux (lesquels ?) :
-
- Remise en cause du Temps de travail (comment ?) :
- ✓ Mise en place de nouveaux cycles de travail :
 - ✓ Instauration et/ou développement du travail en 12 heures : OUI NON ne sait pas
Si OUI dans quel secteur :
 - ✓ Modification des rythmes et des horaires de travail : OUI NON ne sait pas
Si OUI comment ?.....
-

✓ Changement sur le travail de nuit ? Si OUI comment ?

✓ Remise en cause de l'accord RTT et de la durée moyenne de travail quotidien. Si OUI comment ?

Remise en cause des avancements et des déroulements de carrière (de quels types ?) :

Remise en cause la formation ou la promotion professionnelle

Mise en concurrence ou en co-activité des personnels régis par des statuts différents :

Recours aux CDD

Recours à l'intérim

Sous-traitance

	2012	2013	2014*
Nombre réunions CHSCT			
Durée moyenne d'arrêt maladie			
Nombre AT-MP			
Nombre accidents de trajet			
Nombre d'heures supplémentaires			
Nombre de CET			
Nombre de jours sur d'autres comptes			
Nombre de droits d'alerte			
Nombre de droits de retrait			
Nombre d'inscriptions sur le registre danger grave et imminent			
Nombre visites spontanées chez le médecin du travail/de prévention			

*2014 : si absence de données confirmées, mettre une estimation plausible et réaliste faite par le syndicat

Quelles sont les dégradations des conditions de travail les plus fréquemment dénoncées par les personnels :

✓ Intensification de la charge de travail OUI NON

✓ Perte du sens du travail OUI NON

✓ Manque de moyens humains matériels

✓ Non respect de la vie privée, pourquoi ?

✓ Manque de reconnaissance : professionnelle salariale

AUTRES :

QUESTIONNAIRE REMPLI PAR :

Nom : Prénom :

Responsabilité dans le syndicat :

NOM du Syndicat :

Téléphone (fixe et/ou port) :

Courriel :

Cela peut éventuellement servir pour rappeler le camarade, si besoin d'explications quant aux réponses fournies.

CCN 51

Compte rendu de la commission paritaire du 22 Juin 2015



Ordre du jour :

- 1) Additif à l'avenant 2015-01 relatif à la généralisation de la complémentaire couverture frais de santé,
- 2) Questions diverses.

La FEHAP informe la commission paritaire que le Comité de suivi « Complémentaire couverture frais de santé et fond social » réuni le 22 juin 2015 matin a travaillé sur un additif à l'avenant 2015-01, relatif à la création d'une option 2bis demandée par un grand nombre d'adhérents FEHAP. Ledit additif (voir document sur le site fédéral) est remis sur table pour signature ! Une présentation de cet additif montre que celui-ci alterne les garanties entre l'option 2 et 3, afin de ne pénaliser ni les employeurs, ni les salariés qui ont déjà une couverture santé dans leur propre établissement.

Après avoir pris connaissance de cet additif, **la CGT propose aux employeurs de retenir cette option 2bis en base, car la CGT a défendu, pendant toute la négociation, que la référence soit au niveau de l'option 3.**

La CGT propose à la FEHAP de réfléchir à une éventuelle signature, **si notre revendication d'une base couverture santé de haut niveau est prise en compte par les employeurs.** La FEHAP répond qu'il ne s'agit pas aujourd'hui de revoir l'avenant 2015-01 dans son ensemble, mais bien de rajouter un additif.

Cette commission paritaire n'aurait pu durer que dix minutes si la CGT n'avait pas essayé de développer ses arguments face aux autres organisations présentes (hormis FO absente de la négociation) qui se sont permises de signer, en pleine négociation sur table, l'additif à l'avenant relatif à la complémentaire santé !... tout en déclarant : « *les petits établissements ne pourraient pas supporter une couverture santé trop élevée* » ! La FEHAP indique qu'elle ne veut pas en arriver à cet argumentaire, tout en surenchérissant !...

La CGT rappelle aux employeurs que les salariés subissent une perte de pouvoir d'achat de plus de 30 % et que les salaires sont bloqués depuis 2010 jusqu'en 2017. Une couverture santé obligatoire de bas niveau pénaliserait une fois de plus les salariés !

Pour rappel, la CGT ne participe pas au comité de suivi, car elle n'est pas signataire de l'accord.

➤ **Prochaine réunion, le 16 juillet 2015 sur les classifications, et le 24 septembre la commission paritaire.**

A l'issue de la paritaire, une nouvelle proposition de rencontre a été suggérée par la CGT aux autres organisations syndicales, concernant le blocage des salaires. Nous nous sommes entendus sur la date du 24 septembre, suite à la commission paritaire.



DÉCLARATION INTERSYNDICALE DU 3 JUILLET 2015

CGT - FO - SUD

Les organisations CGT, FO et SUD analysent favorablement l'action du 25 juin dernier, car près de 80 initiatives ont été organisées nationalement. De nombreux salariés se sont mobilisés dans le public et le privé.

Malgré un black-out médiatique national majeur mais de très nombreux relais médiatiques locaux, la journée d'action du 25 juin a largement mobilisé. Avec ses initiatives Parisiennes, Régionales et Départementales, ces mobilisations ont rassemblé de nombreux salariés de la santé, du médico-social et de l'action sociale.

Les organisations syndicales CGT, FO et SUD réunies le 3 juillet se sont mises d'accord pour agir ensemble à la rentrée :

- 👉 **CONTRE** l'arrêt des fermetures de lits, de services et d'établissements, l'abandon de toutes les mesures d'économies qui asphyxient les établissements et les services,
- 👉 **POUR** le retrait du pacte de responsabilité et du projet de loi « santé »,
- 👉 **POUR** le maintien de tous les postes et l'embauche d'effectifs qualifiés en mesure de répondre aux besoins de la population avec des conditions de travail décentes, et le maintien des jours RTT,
- 👉 **POUR** la défense et l'amélioration de nos garanties collectives, des droits statutaires et conventionnels de la BASS,
- 👉 **POUR** l'arrêt de la casse de la formation, des diplômes et des métiers du travail social,
- 👉 **POUR** l'augmentation générale des salaires.

Les Organisations Syndicales décident de se revoir début septembre pour envisager les modalités de l'action qui sera proposée aux salariés.

Paris, le 3 juillet 2015